

MISSION COURT-TERME: EVALUATION DE PROJET EN REPUBLIQUE DU CONGO

Date de démarrage : Février 2012

Durée totale de la mission : 12 jours

Lieu de la mission : République du Congo (RC)

Budget total pour l'évaluation (honoraires, frais de transport et logement inclus): 8000€

Projet : "Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo"

Mise en œuvre : Forests Monitor en partenariat avec le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), Resource Extraction Monitoring (REM) et le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE) en République du Congo

Financement : UE et DFID

Poste : Evalueur externe

Supervisé par : Coordonateur de projet OI-FLEG, Directeurs de Forests Monitor

Liaison: Coordonateur de projet basé à Brazzaville, siège de Forests Monitor et REM à Cambridge

TERMES DE REFERENCE

Le domaine forestier de la République du Congo représente 10% des forêts du Bassin du Congo et joue un rôle capital dans le développement économique et social du pays. Le Gouvernement Congolais s'est engagé dans un processus d'amélioration du suivi des activités forestières sur son territoire afin de renforcer ses capacités de planification et de gestion forestière durable. En août 2011, la République du Congo a ratifié un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union européenne dans le cadre de l'initiative « Mise en application de la loi forestière, gouvernance et commerce » (FLEGT) qui vise à combattre l'exploitation illégale des forêts en autorisant seulement le bois exploité légalement à pénétrer le marché européen. Il est prévu que les premières autorisations FLEGT au Congo soient délivrées d'ici décembre 2012.

Entre 2007 et 2010, Forests Monitor et Resource Extraction Monitoring ont mis en œuvre le premier projet OI-FLEG en République du Congo et révélé les faiblesses fondamentales de la gouvernance forestière au Congo. La deuxième phase, actuellement mise en œuvre en partenariat avec la société civile congolaise a démarré en décembre 2010 et se poursuivra jusqu'en juin 2013.

L'objectif global du projet *Observation Indépendante de l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo* est de « contribuer à la promotion de la transparence et à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier du Bassin du Congo dans le contexte de la mise en œuvre du processus FLEGT ».

Le cadre logique du projet comporte deux objectifs spécifiques :

1. Réaliser une OI-FLEG en RC par la société civile ;
2. Améliorer la contribution des OSC du Bassin du Congo (RDC, RCA, RG et Cameroun) à la négociation ou la mise en œuvre des APV FLEGT par le développement de mécanismes d’OI-FLEG.

Les deux principaux résultats attendus du projet sont :

- Mise en œuvre d’une OI-FLEG par la SC congolaise : des constats sur les illégalités forestières et la gouvernance sont publiés, et les constats spécifiquement relatifs au respect de la grille de légalité de l’APV FLEGT sont transmis aux organes chargés de la vérification et du suivi de l’APV ;
- Implication de la SC dans les APV : en RC, des OSC ont sensibilisé les populations et collecté des informations de base en vue de leur prise en compte par l’OI-FLEG et les organes chargés de la vérification de la légalité ; au niveau sous régional, des groupes de travail entre OSC ont capitalisé sur l’OI-FLEG pour améliorer la gouvernance forestière dans le cadre des APV.

OBJECTIF DE L’ÉVALUATION

L’évaluation à moyen terme a les objectifs principaux suivants :

- Identifier les points positifs et négatifs de la mise en œuvre du projet par rapport au plan et objectifs initiaux (à travers des consultations du personnel du projet et des acteurs concernés), en tenant compte non seulement de la responsabilité de FM, REM et CAGDF, mais aussi des contraintes éventuelles logistiques ou administratives, ainsi que du Ministère du Développement Durable, de l’Economie Forestière et de l’Environnement (MDDEFE) étant donné que la plupart des activités dépendent de la bonne volonté et du calendrier du gouvernement (i.e. publications, tenue des réunions, accès à l’information, missions conjointes, etc.) ;
- Identifier les déviations éventuelles des activités en adaptation au contexte (ajouts ou retraits d’activités, sollicitations/attentes des acteurs vis-à-vis du projet et capacité de réponse etc.)
- Identifier des moyens d’améliorer la mise en œuvre du projet pour augmenter son impact ;
- Evaluer le travail et l’approche du CAGDF, et notamment leur conformité avec les attentes du projet vis-à-vis de ce partenaire :
 - 1) évaluer la faisabilité d’une gestion de l’OI-FLEG par le CAGDF étant donné sa capacité actuelle
 - 2) établir (sous forme de plan d’action) les étapes à suivre pour que les personnels du CAGDF soient mieux à même de mettre en œuvre l’OI-FLEG à la fin du projet

Critères d’évaluation

Pertinence et qualité du design, Efficience, Efficacité, Impact potentiel, Durabilité, Réplicabilité et leçons apprises¹

Livrables attendus

L’évaluateur produira un rapport circonstancié écrit d’une trentaine de pages environ (Annexes exclus), sous format MS word, avec le contenu de base suivant :

1. INTRODUCTION

¹ Une définition détaillée de ces termes sera communiquée par Forests Monitor avant le démarrage de l’évaluation

2. ANTECEDENTS ET CONTEXTE
3. ANALYSE DU CADRE LOGIQUE ET DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION
4. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET
5. REVISION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES
7. EVALUATION DU PROJET
 - 7.1 Pertinence et qualité de la stratégie d'intervention
 - 7.2 Efficience
 - 7.3 Efficacité
 - 7.4 Impact
 - 7.5 Thèmes transversaux
 - 7.5.1 Volet formation CAGDF
 - Conformité des activités et de l'approche actuelles avec les attentes contractuelles vis-à-vis du CAGDF
 - Recommandations spécifiques sur le CAGDF et détail des étapes nécessaires pour que le CAGDF soit à même de reprendre l'OI après le projet (plan d'action)
 - 7.5.2 Lien APV-FLEGT
 - 7.5.3 Volet formation OSC nationales et régionales
 - 7.5.4 Lien étude de la Légalité
 - 7.5.5 Autres
 - 7.6 Durabilité et pérennisation
 - 7.7 Leçons apprises et répliquabilité
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

L'évaluation est prévue en février 2012. Un total de 12 jours/expert sera nécessaire, distribué approximativement de la façon suivante :

- Discussion préparatoire avec le siège de Forests Monitor
- Voyage et travail de terrain à Brazzaville (7-8 jours) : briefing, interviews des partenaires du MDDEFE, bailleurs, bénéficiaires, entreprises forestières, révision de l'avancement des activités avec l'équipe du projet, débriefing
- Préparation, éventuellement interview responsables FLEGT à BXL (1 jour)
- Entretien avec les directeurs de Forests Monitor
- Rédaction du rapport d'évaluation (3-4 jours)

Le rapport (version draft) devra être remis au plus tard une semaine après la fin de la mission du consultant en République du Congo.

EXPERIENCE REQUISE

- Etudes, évaluations, monitoring et formulations de recommandations
- Spécialité en gestion des ressources naturelles, particulièrement en gestion forestière
- Gestion de projets et programmes de développement
- Expérience en Afrique centrale
- Expérience dans la Coopération au Développement

POUR POSTULER, ENVOYER VOTRE CV AINSI QU'UN DOCUMENT EXPLIQUANT LA METHODOLOGIE PROPOSEE (1 PAGE) ET UNE PROPOSITION DE BUDGET (HONORAIRES, PER DIEM, BILLETS D'AVION) POUR L'EVALUATION A MAIL@FORESTSMONITOR.ORG